

DEPARTEMENT
MOSELLE
ARRONDISSEMENT
METZ CAMPAGNE
CANTON
LE PAYS MESSIN

COMMUNE DE OGY-MONTOY-FLANVILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril, le Conseil municipal de la commune de Ogy-Montoy-Flanville étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **23**

de présents : **22**

de votants : **23**

Etaient présents :

M. et Mmes Gilles ADAM, Sophie ATAKAYA, Laurence BAYEUR, Audrey CAROLEO, Sophie CENTONZE, Anne DAMIEN-FRENTZEL, Lucien DIM, Laurent ERBSTOSSER, Francis FRERY, Marina GAUTIER, Aline GULINO, Eric GULINO, Guillaume GRANDJEAN, Sabrina HAJRI, Alain LACOGNATA, Marie-Françoise MANGIN, Sébastien MANGIN, Anne-Marie MARX, Sébastien SCHWAB, Carole TRIBOULOT, Gilles VOITURET, Hugo WEBER

Étai(ent) absent(s) excusé(s) : /

Étai(ent) absent(s) : /

Procuration(s) : M. Damien LEVÉ a donné procuration à Mme Marina GAUTIER

Mme Audrey CAROLÉO a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/04/2026.

Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 27/04/2026.

N° 22/2026 : Affectation du résultat budget Lotissement Périsoleil

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de la comptabilité M57 régissant les budgets des Collectivités Territoriales, il est nécessaire d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 du budget annexe Lotissement Périsoleil.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le compte financier unique 2025 du budget Lotissement Périsoleil ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après discussion et délibération, le conseil municipal par **19 VOIX POUR, 4 CONTRE,**

- **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2025 du budget annexe Lotissement Périsoleil pour la somme de - 25 771,73 € dont en section de fonctionnement 0 € à l'article 002.

Pour extrait conforme,
Ogy-Montoy-Flanville, le 27 avril 2026

Le Maire,
Eric GULINO

